

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Compte Rendu de la réunion du Conseil de Communauté du mardi 5 avril 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE,

Mm Ph. LESAGE, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J. PETIT, F. SELIER, Ch. LAGNIEZ, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. F. SELIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention le procès-verbal du conseil communautaire tenu le 22 février 2022 et les décisions attachées au conseil communautaire du 5 avril 2022.

Sous la présidence de Monsieur Gérard DUE, Premier Vice-Président, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le compte administratif 2021 du budget principal,
- le compte administratif 2021 du budget annexe Développement Economique,
- le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC.

Sous la présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président, le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la charte Santé du Pôle Métropolitain Artois Douaisis,
- le compte de gestion 2021 du budget principal,
- le compte de gestion 2021 du budget annexe Développement Economique,
- le compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC,
- les taux de fiscalité 2022 et le produit fiscal attendu au titre du budget principal 2022,
- le produit de la taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2022,
- le tableau des contributions aux organismes de regroupement établi au titre du budget principal 2022,
- le tableau des cotisations établi au titre du budget principal 2022,
- le tableau des participations établi au titre du budget principal 2022,
- le budget primitif établi au titre du budget annexe Développement Economique 2022,
- le budget primitif établi au titre du budget annexe SPANC 2022,
- l'attribution de marché de travaux pour la réhabilitation de 12 installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de Communes dans le cadre du budget annexe SPANC,
 - la convention passée avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais pour la réalisation d'une étude de hiérarchisation du patrimoine communal dans le cadre du programme de transition écologique,
 - la réponse de l'intercommunalité à l'appel à projets « à vélo 2 » et la demande de subvention sur le programme d'actions auprès de l'ADEME,
 - la création d'un poste d'intervenant social auprès de la gendarmerie et les demandes de subventions déposées sur le financement de ce poste auprès de l'Etat et du Département du Pas de Calais,
 - les modifications apportées au tableau des emplois de l'intercommunalité,
 - l'achat d'un terrain nécessaire au projet de construction d'un nouvel établissement du jeune enfant à Bapaume,
 - la convention de financement SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras établie au titre de l'exercice 2022,
 - la demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour l'organisation de deux forums Apprentissage, Insertion, Formation et Emploi,
 - la réponse de l'intercommunalité au titre de l'appel à projets Référent RSA lancé par le Département du Pas de Calais au titre de l'exercice 2022,
 - les demandes de subvention établies auprès de la DRAC et du Département du Pas de Calais pour la mise en réseau informatique du réseau de lecture publique de l'intercommunalité,
 - les demandes de subvention établies auprès de la DRAC et du Département du Pas de Calais pour l'aménagement intérieur et l'acquisition de mobilier pour la nouvelle médiathèque de Bapaume,
 - la demande de subvention établie auprès de la DRAC pour l'acquisition du fonds documentaire pour la nouvelle médiathèque de Bapaume,
 - la tarification applicable aux visiteurs du musée Bullecourt 1917 dans le cadre des Journées Nationales de l'Archéologie.
- La convention financière passée avec la Société Altimage – Monsieur Philippe FRUITIER concernant la production et la diffusion du documentaire «Paysans du ciel à la Terre».
- la confirmation de la délibération communautaire n°2020-144 du 3 novembre 2020 concernant la cession du terrain nécessaire à la construction d'un nouveau casernement de gendarmerie à Bapaume,
- la confirmation de la délibération n°2021-087 du 16 septembre 2021 concernant la cession d'un terrain à la Société INVHEO sur le site de la ZA d'Achiet le Gand.

Le conseil de communauté a approuvé

- la modification statutaire concernant l'adoption d'une nouvelle compétence facultative ainsi rédigée : construction, gestion et entretien de la halle couverte de Croisilles. (majorité de 62 voix pour et 5 voix contre),
- le taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères 2022 et le produit attendu 2022 au titre du budget principal (majorité de 60 voix pour et 7 voix contre),
- la répartition des attributions de compensation aux communes de l'intercommunalité au titre de l'année 2022 (majorité de 65 voix pour et 2 voix contre),
- l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire et l'adoption des critères permettant la répartition de cette dotation entre les communes de l'intercommunalité (majorité de 64 voix pour, une voix contre et deux abstentions),
- le tableau des subventions établi au titre du budget principal 2022 (majorité de 66 voix pour et une voix contre),
- le budget primitif établi au titre du budget principal 2022 (majorité de 64 voix pour, deux voix contre et une abstention),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.